

Anancy, le 09 NOV. 2011

LE PRESIDENT

N. Réf. : let11-013/DGAIDD

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable,
des Transports et du Logement
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Objet : DESENCLAVEMENT ROUTIER DU CHABLAIS

Madame la Ministre,

Dominique BUSSEREAU, alors secrétaire d'Etat chargé des Transports en visite à THONON-LES-BAINS le 27 septembre 2010, a annoncé que la situation financière de l'Etat ne lui permettait pas d'assurer le financement de sa part dans le désenclavement du Chablais tel qu'il était prévu au Contrat de Plan 2000-2006.

Après cette profonde déception, le Conseil Général soucieux de réaliser le désenclavement du Chablais comme établi par le précédent ministre M. GAYSSOT dans sa lettre du 9/07/1999, a fait sienne une solution viable financièrement pour la réalisation de cette infrastructure majeure du Département.

Tout d'abord sur la première section qui relie l'autoroute A40 au carrefour des Chasseurs, M. le Président d'ATMB m'a indiqué que le Conseil d'Etat confirmait la possibilité d'adosser la réalisation de cette section à la concession existante d'ATMB.

J'ai l'honneur de vous demander de mettre en œuvre ce premier dispositif, le plus rapidement possible pour qu'ATMB puisse engager les études dans les meilleurs délais et que l'Etat arrête un tracé et obtienne une DUP. A ce propos, il me semble que la solution B des études préliminaires, doit être abandonnée compte tenu de la sensibilité environnementale du site qu'elle traverse.

Le reste du désenclavement du Chablais, qui a été déclaré d'utilité publique en juillet 2006 se décompose en deux sections en continuité du barreau précédent : l'aménagement entre le carrefour des Chasseurs et Machilly, puis une voie nouvelle entre Machilly et Thonon.

.../...

La section Chasseurs-Machilly est inscrite au Contrat de Plan 2000-2006, et sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage Etat. On annonce d'ailleurs, un démarrage imminent des travaux que je souhaite ardemment et vous confirme que le Conseil Général honorera sa part du financement à hauteur de 13,43 M€ telle qu'elle figure dans le Contrat de Plan. Le cas échéant, je suis prêt à soutenir devant l'Assemblée en cas de dépassement, un financement complémentaire dans le cadre du PDMI.

La voie nouvelle entre Machilly et la déviation de Thonon devait être libre de péage et réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Cette solution n'est plus d'actualité pour les raisons évoquées ci-dessus aussi, ainsi que vos services me l'ont indiqué, je souhaite que soit procédé au lancement d'une nouvelle déclaration d'utilité publique permettant une mise à péage sans annuler pour autant la DUP existante qui resterait valable. Le Conseil Général est prêt à alimenter un fonds de concours susceptible d'accompagner la réalisation de cet ouvrage, notamment pour les raccordements nécessaires aux routes existantes.

Comme je vous l'ai indiqué, un large consensus se dégage pour que le désenclavement du Chablais se réalise ainsi, en s'appuyant sur les modalités définies ci-dessus.

Je vous indique par ailleurs, que ma collectivité se propose de jouer un rôle de chef de file à vos côtés, pour la mise en œuvre de ce projet et je me tiens à votre disposition si nécessaire pour contribuer à la réussite de ces opérations.

Je souhaite également que soient établies rapidement, les conditions de mise en œuvre de la nouvelle DUP ainsi qu'un calendrier global de réalisation des différents ouvrages.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Christian MONTEIL



Copies :

- M. CARENCO, Préfet de la Région Rhône-Alpes
- M. DERUMIGNY, Préfet de la Haute-Savoie
- MM. les parlementaires de Haute-Savoie